

## OBJECTIF DU PROGRAMME

Le protocole signé le 22 Mai 2006 entre le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, l'Agence du Nord et Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement définit le cadre de collaboration pour la réalisation du « Plan de Développement de l'Artisanat dans les Régions Tanger-Tétouan et Taza-Al Hoceima-Taounate ».

Ce plan prévoit de consacrer un budget global de **40 millions de dirhams** sur **une période de quatre ans** pour le développement et la mise à niveau du secteur de l'artisanat dans les régions du Nord. Il prévoit d'intervenir au niveau des domaines suivants :

- Appui institutionnel au Ministère et aux Chambres de l'Artisanat
- Appui aux artisans et aux entreprises artisanat, à travers :
  - La production,
  - La promotion,
  - La formation,
  - La commercialisation,
  - Les infrastructures
  - L'analyse sectorielle des métiers
- Sauvegarde et préservation du patrimoine artisanal
- Assistance techniques, études, échange et toute forme d'expertise requise

## PARTENAIRES & CONTRIBUTIONS

### **Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat**

*(Maître d'Ouvrage Délégué)*

- Contribution financière de 2.000.000 DH
- Élaboration des termes de références et CDC
- Validation des études techniques
- Assurer la logistique relative au programme
- Mise à disposition de personnel technique et administratif

### **Agence du Nord (APDN)**

*(Maître d'Ouvrage)*

- Contribution financière de 3.000.000 DH
- Organisation des appels à la concurrence
- Conclusion des contrats avec les prestataires
- Prise en charge du recrutement du codirecteur marocain
- Désignation d'un coordonnateur des dépenses

### **Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement**

*(Coordonateur)*

- Contribution financière de 35 MDH (3.5 M€)
- Désignation d'un coordonnateur des dépenses

## COMITE DE SUIVI

Le Comité de Suivi est composé de deux représentants de chaque partie. Le comité se réunit au moins une fois tous les quatre mois. Ses tâches principales se résument comme suit :

- Il assure la programmation des plans d'actions
- Il contrôle l'exécution du contrôle
- Il Veille au suivi des études techniques
- Il valide les prises de décisions relatives au programme

Le SECA, assisté par les Codirecteurs, assure le secrétariat du Comité de Suivi.

Les codirecteurs devront assurer :

- La supervision des activités du programme
- Coordination entre les acteurs
- L'élaboration le rapport technique final et financier

## EXECUTION DU PROGRAMME

La première phase de réalisation du programme dont le montant s'élève à 18,3 MDH comporte notamment :

### **Réalisation d'études sectorielles**

- Elaboration des Plans de Développement Régionaux de l'Artisanat (PDRA) pour les 2 régions du Nord
- Etude pour l'élaboration du Schéma directeur de la formation professionnelle
- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de classification et de certification des compétences des artisans

### **Appui institutionnel**

- Programme d'appui aux chambres
  - Equipement et Organisation des Chambres d'Artisanat de la région
  - Centre Pilote de Comptabilité Agréée à la Chambre d'Artisanat de Tanger
  - Registre d'Artisans à la Chambre d'Artisanat de Tétouan
- Programme d'appui aux délégations
  - Equipement informatique des délégations
  - Séminaire en Gestion de projet de développement au profit du personnel des délégations
  - Equipement de la délégation d'Alhociema
  - Divers formations au profit du personnel des délégations

### **Appui aux Artisans**

- Réhabilitation d'ensembles artisanaux de Tanger et de Tétouan
- Nouvelles collections dans les métiers du Tissage à Tanger, Vannerie à Taza, Poterie à Alhoceima et Bijouterie à Tanger.
- Organisation d'un séminaire pour l'organisation des Foires d'Artisanat
- Organisation d'un événement de promotion de l'artisanat du nord.

Les conclusions des PDRA permettront de définir la deuxième phase d'exécution du programme qui s'élève à 2.3 M€.

## LE PROTOCOLE EN BREF

Signature :	22 Mai 2006
Durée	4 ans (à partir d'Août 2006)
Partenaires	SECA (2 MDH) ; APDN (3 MDH) AECI (3.5 M€)
Montant global	40 Millions DH
Territorialité	Régions du Nord